



# **L'Association des Parents de Clair-Vivre asbl**

40 av Notre Dame 1140 Evere  
apclairvivre@gmail.com  
ap.clairvivre.be  
BE59 5230 8095 1326  
BIC TRIOBEBB  
n°d'entr 688.639.820

## **PV Réunion AP 1<sup>er</sup> février 2022**

Présents : en distanciel

Camilleri Catherine, Cosentino Sandrine, Danneels Héléne, Gordenne Julien, Maghouz Yousra, Marie Elodie, Mievis Stephane, Milica Ilic, Moulou Virginie, Painchart Benoit, Van Vyve Céline, Vardar Ilirjana, Vignon Géraldine

Animation de la réunion : Elodie

Rédaction pv : Sandrine

### **Ordre du jour**

1.	Récapitulatif des informations importantes.....	2
2.	Organisation des réunions de l'AP.....	2
3.	Retour sur les réunions avec les directrices.....	2
	Situation à Germinal par rapport au licenciement de Yves.....	2
	Niveau des 3 <sup>e</sup> primaire.....	3
	Contact et communication avec les enseignants.....	3
	Semaine de la mobilité.....	4
	Verdurisation de la cour du centre.....	4
4.	Budget et comptabilité.....	4
5.	Germinal : grille dans la cour.....	4
6.	Dossiers en cours.....	4
	Groupe de travail sur le néerlandais.....	4
	Sorties scolaires.....	4
	Port du masque et vaccination.....	4
	Garderie au centre.....	5
7.	Retour sur la réunion de la commission communale de l'accueil.....	5
8.	Discussion autour du rôle de l'AP.....	5
9.	Divers.....	6
	Assemblée générale annuelle.....	6

Brocante de l'AP.....	6
Nommer les personnes dans les PV.....	6
10. Prochaines réunions.....	7

## 1. Récapitulatif des informations importantes

- Sandrine a besoin d'aide pour **l'organisation des réunions de l'AP**. Elle informe qu'elle passera la main fin juin.
- La **situation à Germinal** est tendue depuis la rentrée de janvier. L'AP propose à la directrice d'organiser une rencontre entre l'équipe éducative de Germinal et les parents qui le souhaitent.
- Le **niveau de 3<sup>e</sup> primaire** inquiète les parents. La directrice a conscience du problème et cherche des solutions.
- La direction rappelle qu'il est important d'être patient quand on attend une réponse de la part d'un enseignant et d'utiliser un **canal de communication** officiel (pas Whatsapp).
- Des questions ont été posées à la FAPEO concernant la **vaccination**. La FAPEO reste neutre sur cette question. Cependant, elle rappelle que les informations portées par la volonté du PO données aux parents doivent répondre au bien des enfants, mais ne peuvent être ni stigmatisantes, ni discriminantes, ni infantilisantes ni clivantes envers les élèves ou les parents. Si tel est le cas, l'AP peut interpeller la ministre via la FAPEO.
- Discussion autour du **rôle de l'AP**. Proposition de définition du rôle de l'AP > participer à la vie de l'école de nos enfants. Les personnes présentes ont exprimé leur opinion sur la position de l'AP par rapport à des sujets polémiques.

## 2. Organisation des réunions de l'AP

Le calendrier des réunions de l'AP est fixé au début de chaque année scolaire. Il est sur le site de l'AP.

Sandrine ne sait s'occuper d'animer la réunion et de prendre des notes pour rédiger le PV.

Si on veut continuer à faire des réunions hybrides (en présentiel et en distanciel), Sandrine a besoin d'avoir quelqu'un qui s'occupe de la technique pour la connexion au distanciel. Elle ne prendra pas cela en charge.

Sandrine informe l'AP qu'elle finira d'organiser les réunions de l'AP jusqu'en juin 2022. Ensuite, elle passera la main. Elle ne souhaite plus non plus poursuivre son mandat dans le CA de l'AP.

## 3. Retour sur les réunions avec les directrices

Réunion du 1/02/22 à midi

[Situation à Germinal par rapport au licenciement de Yves](#)

Il y a eu une forte mobilisation de la part des parents à Germinal pour soutenir Yves. Depuis la rentrée de janvier, on ressent clairement un sentiment de malaise à Germinal.

Sandrine a discuté avec Sandrine Mignon et Kadija. Il en est ressorti de la discussion qu'il y a une demande de la part des parents et des éducateurs d'organiser une rencontre pour apaiser les choses. La demande a été refusée par la directrice. Céline et Yousra en

ont discuté à nouveau avec la directrice afin d'avoir une communication claire et pouvoir échanger entre nous. La directrice ne comprenait pas pourquoi il y a une rupture de confiance de la part des parents. À la fin de la réunion, la demande n'était pas tout à fait entendue par la directrice. Mais la directrice a rappelé Céline V. l'après-midi pour revenir sur le dernier mail de l'AP et elle a reconnu qu'elle n'en avait pas suffisamment tenu compte. Elle a promis d'en reparler avec l'équipe des éducatrices. Un conseil d'école a été fait et les enfants ont parlé de la situation d'Yves.

Ben trouve que répondre "je ne comprends pas pourquoi il y a une rupture de confiance de la part des parents" est assez léger, elle pourrait se creuser la tête pour comprendre pourquoi. Il se pose aussi des questions : il ne comprend pas pourquoi les éducateurs restent dans un coin de la cour, se trompent dans les noms des enfants, apprennent des jeux vidéo aux enfants.

### Niveau des 3<sup>e</sup> primaire

Grande hétérogénéité dans les classes de 3<sup>e</sup> primaire par rapport à leur niveau scolaire. Certains n'ont pas encore acquis certaines compétences (lecture, amis de 10...). Les parents sont inquiets. Certains parents en ont parlé à la direction ou aux enseignants.

Certains parents rappellent qu'il est important de garder confiance dans la pédagogie active.

La directrice a conscience du problème et cela est inscrit dans le plan de pilotage. Elle comprend les inquiétudes. Certains enfants ont manqué un nombre important de jours d'école. Cela a créé des disparités entre les enfants. La rencontre de février pour présenter le portfolio est importante, c'est un moment idéal pour rencontrer l'enseignant. Valérie L. insiste pour que les parents se tournent vers l'enseignant lorsqu'ils ont des questions. En cas de besoin, la directrice est toujours ouverte à accueillir les parents qui ont des questions.

### Contact et communication avec les enseignants

La direction a envoyé un message par rapport à la communication avec les enseignants : il est important d'être patient quand on attend une réponse de la part d'un enseignant et d'utiliser le journal de classe comme canal de communication.

L'AP a rappelé que toutes les classes n'ont pas de journal de classe (par exemple en 5-8). Chaque classe doit définir un canal de communication officiel (pas WhatsApp car trop intrusif pour certains enseignants).

Un parent-relais aurait interpellé un enseignant car un parent n'avait pas de réponse. Ce n'est pas le rôle du parent-relais d'intervenir entre l'enseignant et un parent pour mettre la pression.

### Semaine de la mobilité

Certains enseignants sont déjà cités dans le projet. Il y a un appel à projet sur la mobilité à remplir pour faire une action lors de la semaine de la mobilité en septembre 2022. Dépôt du dossier pour le 20 mars 2022.

Stéphane, Virginie, Hélène et Julien sont intéressés de voir de quoi il s'agit et d'éventuellement déposer un projet.

Verdurisation de la cour du centre

Les plans ont été envoyés à Silvia et Céline G. Ce serait bien d'avoir un retour.

#### **4. Budget et comptabilité**

Les comptes 2020 ont été déposés pour la déclaration d'impôts.

La prochaine AG validera les comptes 2021.

On recherche un.e comptable pour prendre le relais de Barrack qui quittera l'AP l'an prochain.

#### **5. Germinal : grille dans la cour**

Une maman alerte l'AP car la grille de la cour des petits à Germinal est souvent ouverte. Par sécurité, elle doit toujours rester fermée.

> mettre une affiche ? à suggérer aux éducateurs.

Dans la cour, les éducateurs devraient plus souvent utiliser le déplacement dynamique pour surveiller les enfants quand ils jouent dehors.

#### **6. Dossiers en cours**

Groupe de travail sur le néerlandais  
reporté

Sorties scolaires  
reporté

Port du masque et vaccination

Ben a contacté la FAPEO concernant le prosélytisme à la vaccination au sein de l'école (panneau pour la vaccination, du personnel a demandé aux enfants si leurs parents ont été vaccinés ou pourquoi ils ne sont pas encore vaccinés). Est-ce le bon endroit ?

Réponse : la FAPEO ne peut en aucun cas avoir une position ferme sur le sujet, et pour cause, elle représente l'ensemble des parents, elle doit respecter la diversité des points de vue. Elle n'a donc aucune position possible et se doit de rester neutre. Dans l'enseignement libre ou catholique, le PO peut choisir d'informer dans son établissement, sans pour autant qu'il y ait une base légale. Il faut cependant veiller à des principes : l'information portée par la volonté du PO doit répondre au bien de l'enfant, mais ne peut être ni stigmatisante, ni discriminante, ni infantilisante ni clivante envers les élèves ou les parents. Si tel est le cas, les associations de parents peuvent interpeller la ministre via la FAPEO ou l'UFAPEC.

Conclusion : il revient à l'AP de déterminer si ces panneaux au sein de l'école ou l'attitude du personnel répondent à ces critères.

> Mettre ce point pour la prochaine réunion avec les directrices.

Ben rappelle la FAPEO concernant le port du masque.

Garderie au centre  
reporté

## 7. Retour sur la réunion de la commission communale de l'accueil

reporté

## 8. Discussion autour du rôle de l'AP

Selon les directrices, l'AP a un rôle de modérateur.

Pour Ben, l'AP est un médiateur entre la direction et les parents. Julien avait parlé de "syndicat". Le rôle de syndicat nous obligerait à dialoguer avec le PO. Cela ne nous apporterait probablement pas grand-chose d'être un syndicat des parents. En tant que médiateur, on peut défendre des principes, des idéaux comme la pédagogie active. Il faudrait recentrer nos actions sur la pédagogie active.

Hélène rappelle qu'on ne peut pas toujours être d'accord sur tous les sujets. C'est le rôle de l'AP de relayer les questionnements des parents. C'est un lieu de discussion ouvert. Ca doit rester libre et ouvert sur tous les sujets.

Julien rappelle que depuis qu'on est à CV, il y a ce débat : est-ce que l'AP doit relayer des questions polémique ? Il y a un conflit d'intérêt lorsqu'on veut porter des projets dans l'école. Une piste est la création de petits groupes pour parler d'un sujet plus problématique. Une personne de l'AP a tenté de relayer l'avis des parents par rapport à la situation de Yves et la direction le lui a reproché.

Virginie imagine l'AP comme un intervenant autour de l'enfant mais pas comme un combat. L'AP a un rôle de collaboration avec tous les intervenants. Elle ne se retrouve plus dans la façon de traiter les sujets ni dans la manière dont l'AP intervient sur certains dossiers. L'AP a dépassé ses limites par rapport au licenciement de Yves. Certains débats lui coutent énormément d'énergie et elle ne sait pas si c'est dans l'intérêt de son enfant. Les projets sont pollués par des discussions qui n'ont pas lieu d'être à son sens.

Yousra informe que les projets ne sont pas pollués par ces discussions. Ils continuent à être mis en œuvre.

Stéphane souhaite que tout ce qui se fait au nom de l'AP reste objectif et neutre. S'il faut faire un combat, les parents doivent se détacher de l'AP par rapport à des questions plus problématiques.

Pour Céline, il est très sain d'avoir cette discussion aujourd'hui. La mobilisation et l'émotion qu'il y a eu autour du licenciement sont importantes à entendre. On est 20 parents, on ne peut pas être représentatif. C'est difficile d'être objectif et d'être neutre mais l'AP peut faire le relais de l'avis des parents, des souffrances des enfants. C'est ça qui doit nous porter, essayer de comprendre ce qui se passe pour faire le relais vers la direction. Les dernières réunions ont été questionnantes : certaines questions ont pris beaucoup de place et cela n'a pas laissé la place à d'autres personnes. Elle s'est sentie comme une délégué syndicale sur certaines thématiques en portant des questions auprès de la direction. Le rôle de l'AP est de se rencontrer, de participer à la vie de l'école mais malheureusement cela se passe moins depuis le covid.

Ben insiste sur le fait que les parents qui ont défendu Yves ont fait attention de ne pas mentionner l'AP. Les actions n'ont pas été faites au nom de l'AP. Certains parents actifs dans l'AP ont souhaité participer à ces actions et ils en avaient le droit.

Pour répondre à Virginie, ces discussions demandent également beaucoup d'énergie à Sandrine qui se retrouve au centre de différentes opinions. Des reproches lui ont été faits. Sandrine voit l'AP comme un relais des questions des parents vers la direction et le PO. Il est illusoire de croire que l'AP peut rester neutre.

Lors de la première participation de Yousra à une réunion de l'AP, il y a quelques années, elle a eu l'impression que c'était des parents qui avaient uniquement des intérêts personnels. Depuis, d'autres

parents se sont impliqués, un travail de fond a été fait, un dialogue a été établi et il y a une reconnaissance de l'AP. Elle ne comprend pas pourquoi on revient sur le fonctionnement de l'AP. Lorsqu'un groupe de parents est intéressé de travailler sur une thématique, pourquoi leur interdire de le faire ? Certains messages de parents ont été très violents envers des membres actifs de l'AP alors qu'ils n'étaient pas touchés par le sujet.

Virginie trouve que c'est stigmatisant de dire que des parents qui n'ont pas le même avis ne doivent pas intervenir.

Hélène insiste pour ne pas réduire l'AP à ces discussions. Il y a pleins de projets qui ont été menés par l'AP, elle est très active par rapport à d'autres AP. Ce serait dommage de rester là-dessus.

Yusra ne veut pas que quelqu'un. quitte l'AP parce qu'il a une idée et qu'une minorité est contre.

Proposition de définition du rôle de l'AP : participer à la vie de l'école de nos enfants.

## 9. Divers

### Assemblée générale annuelle

On la fixe à la réunion du 10 mai 2022.

### Brocante de l'AP

en mai/juin ? Céline V. et Elodie en parlent pour fixer une date avec Monique.

### Nommer les personnes dans les PV

Ben a interrogé la FAPEO sur la question : Faut-il nommer les personnes dans un compte-rendu de réunion, que ce soit des participants à la réunion, des personnes de l'école ou du PO ?

Réponse : Il n'y a pas de règle ou de position de la FAPEO. On peut librement nommer les personnes, des initiales ou même ne nommer personne. Il faut envisager qu'un document ayant anonymisé les personnes sont difficilement exploitables pour un suivi ultérieur.

Il faut cependant veiller à des principes

- un compte-rendu est un document à vocation publique. Il ne peut contenir des éléments qui pourraient porter atteinte aux personnes.
- un courrier est un document privé, qui garantit le secret de correspondance entre un destinataire et un expéditeur vis-à-vis de personnes tierces.
- Ben n'a pas demandé pour les SMS, c'eut pu être intéressant !

L'AP peut estimer qu'elle est dans le bon par rapport aux PV et au fait d'avoir nommé Yves dans le document.

1/ Yves a fait la publicité de sa correspondance, il en avait le droit. Le contenu de sa lettre de renvoi n'a pas transité au sein de l'association des parents car seul Yves a ce droit de publicité. C'est pourquoi les reproches précis qui lui étaient faits n'ont pas été divulgués.

2/ On peut clairement nommer Yves dans les messages et les compte-rendu. Un prénom ne permet pas l'identification. D'autant que le but n'était pas de lui porter atteinte, mais de le défendre.

## 10. Prochaines réunions

- le jeudi 10 mars 2022

- le mardi 10 mai 2022 AG

- le jeudi 21 avril 2022

- le jeudi 9 juin 2022